

Municipalité de la
Commune de Givrins

Préavis n° 27/2024
au Conseil Communal du 18 avril 2024

**Demande d'un crédit extrabudgétaire de
CHF 160'000.— TTC destiné à financer les
travaux de réfection de la desserte forestière de
la boucle du Sollier**

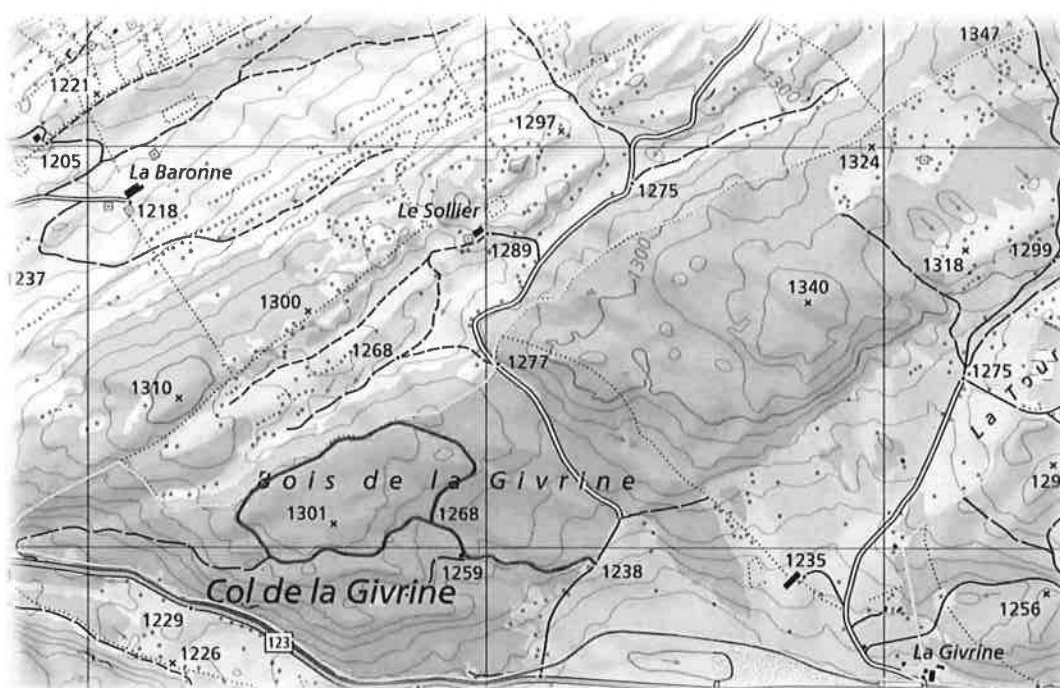
Responsable du dossier :
M. Alain Blumenstein, Municipal en charge des Forêts

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Préambule

Dans le massif du Bois de la Givrine, la desserte forestière de la boucle du Sollier montre d'importantes marques d'usure au niveau de son coffre et de sa couche de couverture. L'état actuel de cette desserte devient problématique pour le passage des engins et véhicules forestiers.

La rénovation de cette desserte de base est indispensable à la gestion forestière. Le bureau ILEX a été mandaté, en août 2023, pour établir l'avant-projet destiné à la DGE-Forêt.



En rouge, chemin de la boucle du Sollier

Objet du Préavis

Ce chemin forestier se trouve sur le territoire communal de Saint-Cergue. Il se situe hors forêt de protection sur la parcelle privée n° 358 appartenant à la Commune de Givrins.

C'est une voie importante permettant d'accéder au bois de la Givrine.

La surface forestière est principalement constituée de hêtraie à sapins typiques, celle-ci desservie par cette desserte s'élève à environ 40 hectares.

Sa fonction prioritaire est de production de bois avec vocation d'accueil.

Le chemin forestier de la boucle du Sollier se différencie en 3 secteurs d'une longueur totale de 1'975 mètres.

Descriptif du projet

Les travaux projetés consistent à :

- Amélioration de la fondation avec complément de TV 0-45 sur env. 10 cm ;
- Remise en forme de la couche de roulement avec le dévers nécessaire, broyage de la grave sur 5-8 cm pour une granulométrie finale de 0-22 ;
- Pose de 33 renvois d'eau ;
- Cassage ponctuel de roche pour garantir le gabarit de circulation.

Délai d'exécution des travaux : 2024.



*Tronçon de la desserte montrant une déformation du coffre
(photos illex 2023)*



La couche de fermeture est dégradée



*Photo d'un chemin rénové à l'identique, en 2023,
sur la Commune de Genolier*

Coût des travaux

Le coût de ces travaux s'élève à CHF 160'000.—, subventionné à hauteur de 70% par l'Etat de Vaud (DGE-Forêt).

L'estimation du coût provient de projets semblables réalisés récemment par le bureau ILEX.

Synthèse des coûts

Travaux préalables	CHF	3'000.00
Travaux de génie civil	CHF	113'040.00
Honoraires d'ingénieurs	CHF	16'000.00
TVA 8.1%	CHF	10'695.00
Divers et imprévus (env. 10% des travaux)	CHF	<u>17'265.00</u>
	Total TTC	<u>CHF 160'000.00</u>
Subventions de la DGE-Forêt (70%)	CHF	<u>112'000.00</u>
Solde à charge de la Commune	Total TTC	<u>CHF 48'000.00</u>

Le coût net des travaux après financement sera amorti sur 10 ans dès la fin des travaux.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GIVRINS

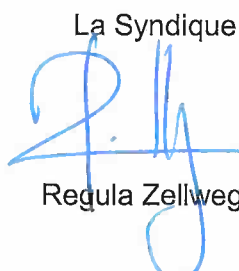
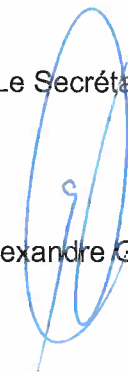

- vu** le Préavis n° 27/2024 de la Municipalité relatif à la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 160'000.— TTC destiné à financer les travaux de réfection de la desserte forestière de la boucle du Sollier ;
- ouï** les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- attendu que** cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil Communal ;

d é c i d e

- D'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 160'000.— TTC destiné à financer les travaux de réfection de la desserte forestière de la boucle du Sollier ;**
- D'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par la trésorerie communale courante ou alors, si cette dernière n'était pas suffisante, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 18 mars 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil Communal lors de sa séance du 18 avril 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique  Le Secrétaire 
Regula Zellweger  Alexandre Good